

Mais il ne saurait démontrer lui non plus, pour les mêmes raisons précisément, que l'IRDIA n'a donné aucun résultat valable. Restons-en donc là, monsieur le président. Je regrette de ne pouvoir être plus précis.

J'ajoute que le nombre des compagnies qui ont envoyé des demandes pour ces fonds de recherche et de développement s'élevait à 111 en 1967-1968 et à 464 en 1968-1969; en 1969-1970 on estime qu'il sera de 630. A moins donc que tous ces gens soient des insensés, et je ne crois pas que le député d'Oshawa-Whitby le pense, environ 1,205 compagnies ont déjà bénéficié de ce programme. Si l'initiative n'est d'aucune valeur et ne répond à aucun besoin précis, je me demande pourquoi 1,205 compagnies se seraient donné la peine de demander des fonds.

M. Broadbent: Parce que c'est de l'argent gratuit.

L'hon. M. Pepin: Elles paient la plus grande part. Compte tenu de tout cela, nombre des demandes, croissance dans l'ensemble de la recherche et du développement dans l'industrie, je crois pouvoir dire «Grands dieux, l'IRDIA y est peut-être pour quelque chose». Je ne saurais donner plus de précisions. Dans ces programmes, on ne peut pointer vers un produit particulier et prétendre en avoir aidé le développement.

• (3.50 p.m.)

Je répète ce que j'ai dit au début. Nous voulons que personne n'ait de raisons de négliger la recherche ou le développement dans notre pays. Et comme le gouvernement dispose de fonds limités et essaie de mettre au point un nombre déterminé de programmes, il s'occupe de ces programmes de recherche et de développement.

L'autre point soulevé par le député d'Oshawa-Whitby et qui est presque un leitmotiv, c'est celui des compagnies possédées et dirigées par des étrangers. Le député a dit, que sauf erreur, ces compagnies ont reçu 41 millions de dollars. Je n'ai pas les chiffres à la main, actuellement. Il n'est pas surprenant que les compagnies possédées et contrôlées par des étrangers reçoivent un pourcentage considérable de ces fonds. Dans les domaines qui nous intéressent davantage, ceux de l'industrie secondaire, plus de 60 p. 100 de l'industrie canadienne est contrôlée par des étrangers. Dans nos industries qui reposent sur la science, le pourcentage du contrôle ou de la propriété entre des mains étrangères est probablement même plus élevé. Il n'est donc pas surprenant qu'une partie si considérable

[L'hon. M. Pepin.]

des fonds disponibles aille à des sociétés qui appartiennent à des étrangers ou sont contrôlées par des étrangers. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, il faut prouver dans chaque cas que l'initiative correspond à l'intérêt canadien, que les fonds sont destinés à des recherches dont l'objectif est le développement de services et de produits au Canada, pour le Canada.

En outre, monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa-Whitby dit que nous devrions faire davantage pour pousser—c'est ce qu'il a voulu dire, je pense—ces sociétés d'appartenance étrangère à entreprendre plus de recherches au Canada. Je suis d'accord avec lui. Pourtant, l'IRDIA leur offre l'aide du gouvernement fédéral pour la recherche et le développement. Si elles n'en profitent pas, c'est la faute de leurs administrateurs canadiens, autant que des gouvernements canadiens, fédéral et provinciaux, qui n'ont pas su bien leur faire comprendre en quoi consistent les intérêts canadiens. A mon avis, nous serions malavisés de les priver du soutien du gouvernement pour la recherche et le développement. En réalité, ce n'est qu'en offrant aux compagnies contrôlées de l'étranger les mêmes avantages qu'à celles qui appartiennent à des Canadiens que nous pouvons leur reprocher de ne pas même utiliser les fonds mis à leur disposition par le gouvernement fédéral. Ce ne serait que logique, à mon sens—et je suis toujours impressionné par l'aptitude que manifeste pour la logique mon ancien confrère, professeur de sciences politiques de Oshawa-Whitby—de ne pas refuser à ces sociétés les facilités accordées par le gouvernement canadien en matière de recherche et de développement.

Je suis d'accord avec le député sur l'autre aspect du problème: il faudrait sans cesse rappeler à ces sociétés établies au Canada qu'elles doivent servir les intérêts canadiens. D'après mes informations, et si mes hauts fonctionnaires disent que je me trompe, je m'en excuserai—selon des études que nous avons faites, il est prouvé que ces sociétés dirigées de l'étranger par leurs propriétaires font proportionnellement plus de recherche que les sociétés canadiennes en règle générale. Ai-je raison? J'ai raison.

M. Broadbent: Puis-je poursuivre sur ce point, monsieur l'Orateur, car il y aurait lieu, à mon avis, d'approfondir la question. Le fait est que depuis deux ans, les travaux de recherches et de développement amorcés par des entreprises étrangères ont non pas augmenté mais fléchi. L'activité a diminué dans ce domaine. Si l'on compare les dossiers des